

Date: 06.02.2016



Un cadeau fiscal de 6,5 millions refusé

Une motion PLR demandait une déduction fiscale fixe par enfant, quel que soit le revenu. Alors que la majorité bourgeoise avait annoncé la soutenir, au grand dam de la gauche et du conseiller d'Etat Georges Godel, elle a finalement été rejetée. Les moyens et hauts revenus auraient économisé 6,5 mio.



Les déductions fiscales par enfant resteront dégressives. ARCH - C. HAYMOZ

FINANCES. En fin de session, vendredi, le Grand Conseil s'est offert une dernière bataille, pour la route. Il a traité une motion demandant un «montant fixe de déduction sociale par enfant». Les députés Romain Collaud (plr, Cottens) et Nadine Gobet (plr, Bulle) voulaient «que les déductions soient égales pour chaque famille, indépendamment de leur revenu». Elles sont actuellement dégressives. Les députés ont suivi l'avis du Gouvernement et rejeté l'objet (44 voix contre 28 et 4 abstentions), mais le débat a été nourri.

Le groupe UDC a, le premier, annoncé soutenir la motion. Un frisson a ensuite parcouru les rangs de la gauche, lorsqu'Anne Meyer Loetscher (pdc, Estavayer-le-Lac) a annoncé que son groupe voterait également majoritairement pour ce texte. «Exonérer les allocations familiales, comme le proposait notre initiative fédérale, était une meilleure solution. A défaut d'avoir pu appliquer le principe de "une famille - une allocation", nous allons soutenir celui de "une famille - une déduction". Le revenu est déjà pris en compte dans suffisamment d'autres domaines.»

Pertes de 12,8 millions

Le changement de système aurait profité aux familles déclarant au moins 80 000 francs de revenu imposable. En conservant les déductions actuelles, de 8500 francs par enfants, l'Etat aurait perdu dans l'affaire 6,5 millions. Les communes et les paroisses 6,3 millions.

Raoul Girard (ps, Bulle) a

déploré que la droite tente «un coup politique à 11 h 50, alors que les rangs du Grand Conseil sont déjà dégarnis. On parle d'une baisse d'impôts pour les hauts revenus, pas de politique familiale. Où trouver ces millions, alors que quatre doivent encore être économisés dans l'enseignement et que cela fait deux ans qu'on les cherche.» Le socialiste s'est aussi inquiété pour les communes: «Si je fais une simple règle de trois, Bulle perdra 0,5 million.»

Nadia Savary (plr, Vesin) lui a emboîté le pas, en tant que présidente de l'Association des communes fribourgeoises. Ce n'est pas le moment de couper des recettes, alors que «le développement démographique amène majoritairement des habitants qui coûtent plus qu'ils ne rapportent. Je pourrais accepter ce projet s'il était financièrement neutre.»

Romain Collaud voit dans sa motion un soutien à la classe moyenne, propre à «attirer les hauts revenus et pouvant servir à la promotion économique». Il s'est interrogé sur le fait que «le Conseil d'Etat ne propose que la version à la hausse?»

De droite mais social

«Nous n'avons jamais demandé le scénario le plus élevé, a renchéri Nadine Gobet. On peut déterminer un montant unique sans incidence pour les impôts.» Une solution que Georges Godel, directeur des Finances, a catégoriquement refusée: «Dans ce cas, les bas salaires vont payer plus d'impôts. C'est aussi simple que ça.

En mon âme et conscience, je ne peux pas encore aggraver la situation des bas revenus. Je suis de droite, mais quand même social.»

Du point de vue de Georges Godel, en comptant l'ensemble des prestations, les enfants des hauts revenus sont déjà mieux indemnisés que ceux des bas revenus. «On ne peut pas faire la correction une deuxième fois. Je suis d'accord qu'il y a un problème dans le canton avec les hauts revenus, M. Collaud, mais venez avec une motion qui traite de ça.» Son parti l'a entendu et a majoritairement voté contre la motion. ■

GRAND CONSEIL